

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 17 janvier 2024

L'an deux mille quatre, **le 17 janvier**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. **Demande de subventions auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour le centre d'abattage de Charente Limousine**
2. **Adoption d'un tarif pour les sorties ALSH aux Jeux Olympiques**
3. **Individualisation aide BAFA**
4. **Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires**
5. **Vente de terrains à la société Trina Solar**
6. **Prise en charge de matériel professionnel permettant l'installation du Dr Wassi**
7. **Demande de subvention pour le financement de la création d'un centre de soins non programmés sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.**

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Jean Noël DUPRE, Manuel DESVERGNE, Benoit GAGNADOIR, Michèle TERRADE, Nathalie LANDREVIE, Eric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Philippe BOUYAT

Excusés/absents : Sandrine PRECIGOUT

1. **Demande de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le centre d'abattage de Charente Limousine**

Del2024_001

La Communauté de communes de Charente Limousine a souhaité investir dans une réfection complète des chaînes ovins et porcins. La chaîne ovins nécessite une réfection complète, en lien avec une nouvelle approche consistant à revoir à la baisse les cadences de production et dimensionner ainsi l'outil aux besoins des éleveurs locaux. La chaîne destinée aux porcs a nécessité une réfection complète de nombreux équipements obsolètes, en lien avec l'arrivée d'un nouvel abatteur, engendrant une hausse conséquente des volumes.

Le détail des investissements est présenté dans le tableau ci-avant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel en € HT
pompe froid	10 140,17
tinets	20 000,00
réfection chaine porcs	169 080,00
scie fente en 1/2	7 690,00
transpalette	4 399,00
station pré-traitement dégr	36 034,38
bacs d'équarissage	2 528,00
pistolet d'assommage	829,00
remplact syst surveillance (f	8 000,00
évaporateur complet frigo	20 479,04
chaîne ovins	24 839,00
marmite cuisson	14 960,70
bascule pesée	1 500,00
centrale hydraulique	6 096,15
OTAL des dépenses prévue	326 575,44

Le montant des dépenses éligibles a été revu à 264 383 € par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui conduit à la présentation du plan de financement ci-dessous :

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Région - Nouvelle Aquitaine	40.00%	105 753,00 €
Autofinancement	60.00%	158 630,00 €
TOTAL	100 %	264 383,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Adoption d'un tarif pour les sorties ALSH aux Jeux Olympiques

Del2024_002

La Communauté de communes de Charente Limousine, territoire labellisé Terres de jeux, a pu acquérir des places permettant l'accès à certaines épreuves sportives.

L'objet consiste à amener les jeunes du territoire, de 11 à 17 ans assister à une compétition sportive.

La Communauté de communes a ainsi pu acquérir des places pour :

Le 29 juillet au Stade de France pour une épreuve de rugby à VII féminin (32 places disponibles)

Le 31 juillet au stade nautique de Vayres sur Marne pour une épreuve d'aviron (32 places disponibles)

Le 04 septembre au Stade France pour une épreuve de para-athlétisme (42 places disponibles).

Afin de rendre l'accès à ces différentes compétitions le plus accessible possible, il vous est proposé d'appliquer la grille tarifaire ci-dessous :

Quotient familial	Tarif
0 à 500	10,00 €
501 à 1000	15.00 €
1001 à 1500	30, 00 €
Plus de 1500	60,00 €

Le tarif précisé ci-avant comprend le transport ainsi que l'entrée au sein de l'enceinte sportive.

Les inscriptions seront gérées directement par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **AUTORISE** l'adoption de la grille tarifaire présentée ci-avant
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Individualisation aides BAFA

Del2024_003

Vu les délibérations du 13 avril 2022 et du 27 septembre 2023

Rappel du règlement :

- La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine sera de 185 à 275 € en fonction de 4 critères : (QF CAF avec plafond de ressources, expérience, motivation, incidence sur le projet d'étude), et sur la base d'une grille d'analyse
- Elle sera versée directement à l'issue des stages aux familles bénéficiaires
- Cette aide ne sera pas applicable à des stagiaires dans le cadre de leur formation continue
- Le stage pratique devra être réalisé dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- Le stagiaire s'engage, une fois diplômé, sous réserve des emplois disponibles, à effectuer un contrat dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- La demande devra être déposée avant le début du 1er stage
- Le paiement de la subvention interviendra :
 - en deux fois, l'acompte à la fin du stage pratique, et le solde à la fin du stage d'approfondissement
 - sur présentation des pièces justificatives nécessaires.

Barème :

QF CAF	Aides par critère
> 1500,00	25,00 €
1200,00 à 1500,00	50,00 €
900,00 à 1200,00	75,00 €
< 900,00	100,00 €
Expériences, investissement associatif, en	
Aucune expérience	- €
Au moins une expérience	25,00 €
Plusieurs expériences	50,00 €
Nombreuses expériences	75,00 €
Motivation	
Peu exprimée	- €
Moyennement exprimée	25,00 €
Bien exprimée	50,00 €
Très clairement exprimée	75,00 €
Incidence sur projet d'étude	
Inexistante	- €
Minime	25,00 €
Moyenne	50,00 €
Importante	75,00 €
Total aide	

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande de bourse BAFA présentée ci-après :

Bénéficiaire	LAFLEUR Milana
Montant aide	250 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- **APPROUVE** l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes de bourses BAFA,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

4. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Del2024_004

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 9 dossiers suivants :

Nom du Propriétaire	Commune de l'immeuble	Type intervention	Montant subventionné (plafond Anah)	Montant subvention CCCL
XXXXXX	VITRAC SAINT VINCENT	Autonomie	2 353,20 €	500,00 €
XXXXXX	LESSAC	Autonomie	7 539,83 €	800,00 €
XXXXXX	CONFOLENS	Autonomie	20 000,00 €	800,00 €
XXXXXX	CHABANAIS	Autonomie	6 398,10 €	800,00 €
XXXXXX	MAZEROLLES	Sortie Précarité énergétique	20 853,37 €	1 500,00 €
XXXXXX	SAINT CLAUD	Sortie Précarité énergétique	34 708,57 €	2 000,00 €
XXXXXX	CHIRAC	Sortie Précarité énergétique	33 079,33 €	2 000,00 €
XXXXXX	CHABANAIS	Sortie Précarité énergétique	5 725,78 €	800,00 €
XXXXXX	CHERVES CHATELARS	Sortie Précarité énergétique	35 000,00 €	2 000,00 €
				11 200,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'engager la somme de 11 200 € comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

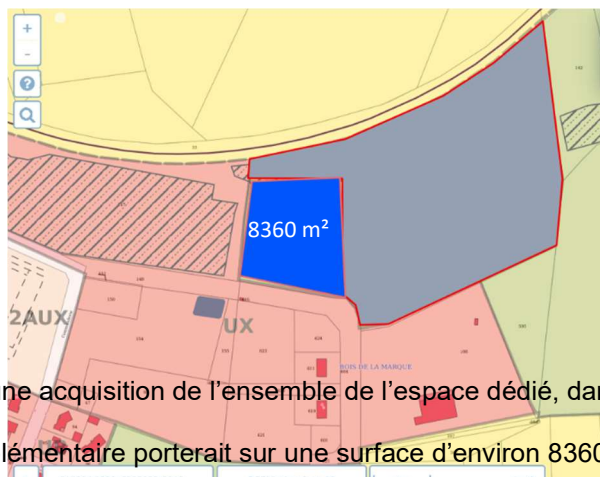
Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

5. Vente de terrains à la société Trina Solar

Del2024_005

Vu la délibération n°2023-003 du 1^{er} février 2023,

La société Trina Solar souhaiterait se porter acquéreur de terrains supplémentaires sur la commune de Terres de Haute-Charente, zone du Bois de la Marque, représentés sur le schéma repris ci-dessous. Il s'agit d'une partie de la parcelle D 602 :



L'objet porte sur une acquisition de l'ensemble de l'espace dédié, dans le PLU, à l'accueil d'activités Enr.

L'acquisition supplémentaire porterait sur une surface d'environ 8360 m², au tarif de 11 euros le m², soit un prix de vente total, pour cette parcelle supplémentaire, estimé à 91 960 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle D602, comme présenté sur le schéma ci-dessus, pour une surface d'environ 8360 m², au tarif de 11 euros le m², soit un prix de vente total estimé à 91 960€.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

6. Prise en charge de matériel professionnel permettant l'installation du Dr Wassi

Del2024_006

LA SISA Haute Charente (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) porte le projet des maisons de santé de Terres de Haute-Charente et de Chabonais. Pour information, une SISA vise à la mise en commun de moyens nécessaires à l'activité et l'exercice d'activités réalisées par ses membres.

Dans ce cadre la SISA Haute Charente a procédé à l'acquisition de matériel nécessaire à l'activité du Dr Wassi à Chabonais.

Il vous est proposé que la Communauté de communes rembourse une partie de ces acquisitions, pour un montant de 1854.96 euros. Il comprend le remboursement de matériel médical pour 1 359.96 € (tensiomètre, oreille médial, lampe loupe, dermatoscope...) et la mise en service du logiciel Medilink pour 495 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le remboursement à hauteur de 1854.96 euros à la SISA des frais qu'elle a engagé pour accompagner l'installation du Dr Wassi à Chabonais,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents se rapportant à cette présente décision

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

7. Demande de subvention pour le financement de la création d'un centre de soins non programmés sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure -

Cette délibération annule et remplace la délibération Del2023_147

Vu les articles L.2334-32 et suivants du CGCT,

Afin de renforcer le maillage des infrastructures dédiées aux professionnels de santé dans les centralités de Charente Limousine, la Communauté de communes porte un projet immobilier sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Ce bâtiment, situé place des Tilleuls, et déjà construit, doit faire l'objet d'un programme de réhabilitation destiné à accueillir un centre de soins non programmé.

La réhabilitation visera notamment à améliorer l'accessibilité du bâtiment, son inertie thermique, et consistera à l'adapter à l'activité d'un centre de soins non programmé, par la création d'une salle de pause et d'un espace radioprotégé.

Considérant l'inscription de ce projet au titre du contrat départemental,

Considérant la possibilité de solliciter une aide auprès du Conseil Régional sur la partie travaux

Considérant l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 304 000 euros,

Coût global du projet :

- Acquisition du bâtiment :	160 000 €
- Travaux :	150 050 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre :	23 400 €
- Mission SPS – contrôle tech.	4 000 €
- Aléas 10% :	15 050 €
- Total HT :	352 950 €

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

Recettes	% d'aides	Montants
DETR	50%	176 475,00 €
Conseil Régional (intervention hors acquisition du bâtiment)	14,5%	44 100,00 €
Conseil Départemental (intervention hors acquisition du bâtiment)	14,5%	44 100,00 €
Communauté de communes de Charente Limousine	21 %	88 275,00 €
Total HT	100 %	352 950,00 €
Part résiduelle TVA CCCL		1 113,00 €
FCTVA (16,404%)		69 477,00 €
Total TTC		423 540,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet et le plan de financement présentés ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les demandes de subventions au titre de la DETR 2024,

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--



DELIBERATIONS en date du mercredi 17 janvier 2024
ESPACE JEAN LOUIS FESTAL - SIEGE CCCL

N° DELIB	OBJET
Del2024_001	demande de subvention auprès de la Région pour le centre d'abattage
Del2024_002	Adoption d'un tarif pour les sorties ALSH aux Jeux Olympiques 2024
Del2024_003	Individualisation aides BAFA
Del2024_004	Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat - engagement des aides versées aux propriétaires
Del2024_005	Vente de terrains à la société Trina Solar
Del2024_006	Prise en charge de matériel professionnel permettant l'installation du Dr Wassi
Del2024_007	demande de subvention pour le financement de la création d'un centre de soins non programmées (annule et remplace la Del2023_147)